

 <p>CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS</p>	<p>Procédure en cas de colis ou d'objets suspects</p>	
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/1	P – 3.02	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Généralité :

- Les services de sécurité et de sûreté doivent avoir présent à l'esprit qu'un engin explosif peut être dissimulé dans n'importe quel support. Tous les paquets deviennent donc suspects, et particulièrement ceux abandonné dans le site ou dont l'identification du contenu est douteuse. En cas de découverte d'un colis suspect, il est nécessaire de prendre certaines mesures en attendant l'arrivée des forces de l'ordre. Seuls eux sont habilités à intervenir. Le code radio à utiliser est « **Bravo** ».

2. En cas de découverte d'un objet ou colis suspects :

- Ne pas ouvrir, soulever ou déplacer le colis suspect.
- Chercher rapidement à identifier l'objet.
- Se renseigner s'il appartient à une personne présente ou si quelqu'un a vu la personne qui l'a déposé.
- **En cas de doute sérieux**, alerter le responsable Sécurité/Sûreté ainsi que le superviseur.
- Alerter les forces de l'ordre, après décision du responsable de sécurité et/ou de la direction générale.
- Procéder à l'évacuation de la zone.
- Le service de déminage, et les sapeurs-pompiers seront saisis par les forces de l'ordre.
- Etablir un périmètre de sécurité en faisant procéder dans le calme à l'évacuation des personnes se tenant à proximité du volume dans lequel se trouve l'objet suspect et ensuite les pièces limitrophes.
- Ouvrir les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur pour amortir l'onde de choc et éviter les éclats de verre.
- L'usage des émetteurs-récepteurs, des téléphones portables ne peut se faire qu'en dehors d'un large périmètre autour du colis ou de l'objet.
- Utiliser de préférence un téléphone interne.
- Afin de ne pas créer un mouvement de panique et pour des raisons de confidentialité il faut impérativement utiliser les codes d'urgences prévus à cet effet.
- Prévoir du personnel afin d'accueillir et guider les forces de l'ordre.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Interventions diverses** ».

Pour information : 02 couvertures balistique à la Folie P8 – 01 Pochette kit attentat au P.C.S.